



APRAM / UNIVERSITES : La marque de renommée

Séance organisée par le Professeur Fabrice PICOD, Université Panthéon-Assas et Caroline HILTGEN-LEBOUVIER, Cabinet Noésis Avocats



Vendredi 15 mars 2019 de 9h00 à 13h00



Maison des Arts et Métiers – 9 bis Avenue Léna –Paris

Matinée sous la présidence du Professeur Fabrice PICOD, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du Centre de droit européen et du Master II droit et contentieux de l'Union Européenne.

- «O» 09:00 - 09:15 : Accueil des participants par Evelyne ROUX, REGIMBEAU, Présidente du Comité APRAM / UNIVERSITES
Présentation de Respect Zone adopté par l'APRAM, par Philippe Coen, son Fondateur et Président
- «O» 09:15 – 09:45 : Le régime protecteur attaché aux marques de renommée - Professeur Fabrice PICOD
- «O» 09:45 – 10:30 : L'appréciation de la renommée de la marque : Les pouvoirs du Tribunal de l'Union européenne et l'intensité de son contrôle
Marie-José COSTEIRA, Juge au Tribunal de l'Union européenne
- «O» 10:30 – 10:45 : Les pourvois devant la Cour de justice de l'Union européenne – Opportunités et Conséquences - Professeur Fabrice PICOD
- «O» 10:45 – 11:10 : Remise du Prix APRAM 2019
Caroline HILTGEN-LEBOUVIER, Cabinet NOESIS Avocats, Présidente de la Commission Perspectives Professionnelles
Professeur Fabrice PICOD, Président du Jury du Prix APRAM 2019
- «O» 11:10 – 11:40 : Pause café
- «O» 11:40 – 12:10 : La stratégie du gouvernement français devant les juridictions de l'UE en matière de marques et les questions préjudicielles
Daniel SEGOIN, Ancien agent du gouvernement français auprès des juridictions de l'UE sur des sujets liés propriété intellectuelle (2014/2018)
- «O» 12:10 – 12:40 : L'exploitation de la renommée : fait générateur ou exonérateur de responsabilité
Emmanuel BAUD, Avocat, Cabinet JONES DAY
- «O» 12:40 – 13:00 : Questions de la salle